26 avril 2011 11.350

Question Johanne Lebel Calame

Les communes, des personnes physiques?

Service des contributions, compte 400305, Impôt de solidarité, communes

Question de technique comptable: pourquoi la contribution extraordinaire des communes est-elle comptabilisée avec les impôts des personnes physiques (comptes nature 400, Impôt sur revenu et fortune)?

Cela est clair dans le libellé et bien précisé dans les commentaires, mais ne facilite pas la comparaison entre années après consolidation des chiffres (par exemple tableau p. 31); cette imprécision se répercute sur la statistique financière.